

## Avis d'attribution

*Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Communauté d'Agglomération de Fréjus Saint-Raphaël.

Correspondant : M. Le Président, Rue des Châtaigniers, 83700 Saint-Raphaël,  
tél. : 04-94-19-31-00, télécopieur : 04-94-19-31-10, Courriel : [communaute.agglo@wanadoo.fr](mailto:communaute.agglo@wanadoo.fr),  
Adresse internet : <http://www.agglo-frejus-saintraphael.fr>.

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

*Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur* : Services généraux des administrations publiques.

Référence de la publication au *B.O.A.M.P.* : Parution n°36 A, annonce n°213 du 21 février 2007.

*Objet du marché* : **Extension du réseau d'assainissement d'eaux usées - Marché à bons de commande.**

*Type de marché de travaux* : exécution.

*CPV - Objet principal* : 45232440

*Objets supplémentaires* : 45232410.

*Critères d'attribution retenus* :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

*Type de procédure* : appel d'offres ouvert.

*Attribution du marché* :

Extension du réseau d'assainissement d'eaux usées - Marché à bons de commande.

*Nom du titulaire / organisme* : S.T.C.M. - 992, Avenue de Provence B.P. 30150, 83614 Fréjus Cedex.

*Montant mini/maxi annuel* : 120 000 euros HT /290 000 euros HT.

*Sous-traitance* : non.

*Date d'attribution du marché* : 24 avril 2007.

*Nombre total d'offres reçues* : 3.

*La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC* : oui.

*Une enchère électronique a été effectuée* : non.

*Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours* :

-Recours gracieux ou recours pour excès de pouvoir : deux mois à compter de la notification de la décision de rejet (art. R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative)

-Référé précontractuel : avant la signature du marché deux mois à compter de la notification de la décision de rejet (art. L 551-1 du Code de Justice Administrative). .

**Classification des produits :**

- Travaux de construction
- Assainissement, voirie et gestion des déchets

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 11 juin 2007.